



L'ÉGALITÉ

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
—	Six mois	7 00
Outre-mer.	Un an	15 00
—	Six mois	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant, A. LEMOINE.

Rédacteur en chef, G. WINTREBERT

Prix des insertions.

Faits divers	1 fr 00
annonces, la ligne.	0 30
Reclames, la ligne.	0 75

INDEPENDANCE DES MAGISTRATS

Dans sa séance du 4 avril dernier, le Sénat a été saisi d'une proposition de loi présentée par M. Isaac, sénateur, pour la création d'une commission disciplinaire concernant les magistrats des colonies.

On sait que les magistrats coloniaux sont émouvables contrairement aux magistrats métropolitains qui sont inamovibles.

L'honorable sénateur veut préserver l'indépendance des magistrats coloniaux contre toute atteinte dans le but d'assurer la sauvegarde des justiciables.

Son projet de loi est ainsi conçu :

Article unique. — Les mesures consistant dans la révocation ou la rétrogradation, ne pourront être prononcées contre les conseillers et juges des cours et tribunaux coloniaux qu'après que les magistrats inculpés auront été appelés à fournir leur défense devant une commission disciplinaire instituée à Paris.

Cette commission sera composée en majorité d'éléments empruntés au corps judiciaire métropolitain. Elle sera présidée par un président de chambre à la cour

de cassation. Elle émettra un avis sur la peine encourue, laquelle sera prononcée, d'un commun accord par le ministre de la justice et le ministre chargé de l'administration coloniale.

Sa composition et son mode de fonctionnement seront déterminés par un règlement d'administration publique.

La dernière cueillette parlait d'une locomotive volée.

Le mal n'était pas grand, étant donné le peu de temps qu'il faut pour en construire une et remettre un train en marche.

Oui, chers lecteurs, vous ne le croirez peut-être pas, mais le fait a été scientifiquement constaté. Il ne faut pas plus de dix heures.

En effet le Great Eastern railway vient de faire construire, en dix heures, à son usine de stradford, une locomotive avec tender.

M. Holden, chef d'atelier, a dirigé ce travail, auquel 137 ouvriers mécaniciens ont pris part; 85 ouvriers s'occupaient de la construction de la locomotive et 52 de celle du tender.

Les ouvriers ont commencé leur travail à 9 heures 8 minutes du matin; à 11 heures 47 toutes les pièces étaient prêtes et l'on procéda tout de suite au montage de la locomotive.

Cette opération a duré 4 heures 37; à 6 heures 55, la locomotive siffla pour la première fois, à la tête d'un train de marchandises se

dirigeant directement à Peterbrough.

Le vernissage de la locomotive à séché en route.

Si la mécanique fait de sensibles progrès l'électricité ne se laisse pas devancer grâce au génie du célèbre électricien Edison.

Ce dernier donnait dernièrement un grand banquet dans sa somptueuse demeure, en l'honneur du club Franklin.

Il y avait dans la salle, une statue en cire de l'illustre inventeur des paratonnerres, qui remuait les yeux, agitait les bras et ouvrait la bouche pour parler.

De temps en temps, la statue faisait entendre, à l'aide du phonographe qu'elle avait dans la gorge, des paroles à la louange des invités, et les félicitait sur leurs travaux, ce qui excitait naturellement leur enthousiasme.

Mais à la fin du repas, on vit approcher deux squelettes entourés d'une lumière fantastique; ceux-ci se mirent à réciter deux vers anglais dont le sens est :

« Nous avons été autrefois ce que vous êtes aujourd'hui et vous serez un jour ce que nous sommes maintenant. »

Cette apparition inattendue a jeté un froid que nous croyons inutile de décrire.

Le record ne perd pas d'avantage son temps, ainsi à New-York un journal spécialement fondé pour le record ainsi que l'indique son nom, « le Recorder » vient d'ouvrir un singulier concours. Il s'agit de savoir quelle est l'américaine qui possède le plus petit pied.

A cet effet, notre confrère a fait fabriquer une pantoufle de satin qui ne mesure que sept pouces anglais, soit un peu moins de dix-neuf

FEUILLETON DE L'ÉGALITÉ

No 13

UNE DROLE D'HISTOIRE

NOUVELLE SAINT-PIERRAISE

XVIII

Un matin, Adeline était en train de se peigner, (avons-nous dit qu'elle était blonde? Non, eh bien! vous le saurez), quand un grand vacarme se fit du côté des communs; des voix confuses s'étranglaient en rires, coupés d'interjections; des portes battaient, se refermaient; tout indiquait un personnel en révolution. Elle jeta un châle sur ses épaules nues pour que les rustres d'en bas ne pussent apercevoir sa chair dorée de patricienne,

et, passant la tête par la fenêtre:

— Qu'est-ce qu'il y a? demanda-t-elle à une gamine.

— Oh! Madame, répondit la péroneille, si vous saviez! si vous saviez!

— Eh bien, quoi?

— Je ne peux pas vous expliquer...

Adeline passa un peignoir en nansouk, garni volants brodés formant jabot, et descendit.

Dans l'écurie, où piaillaient des poules forte ^{men} égarées, attroupelement de commère. Toutes se penchaient au-dessus de quelque chose, se renversaient la tête en s'écriant: « Est-ce Dieu possible! » et regardaient encore. Adeline ne pouvait deviner l'objet de leur attention.

La fermière vint à sa rencontre et lui exposa que toute une couvée d'œufs avait raté; que les poussins étaient morts dans leurs coquilles, à l'exception d'un seul qui était un vrai phénomène. Il avait une

tête d'oiseau, un bec en lame de couteau, et des pattes palmées.

Etait-ce assez extraordinaire?

On fit place à Adeline qui put admirer le monstre.

On dévisa sur ce cas bizarre, et on se rappela qu'un mois environ auparavant un oiseau de mer, battu par la tempête, s'était réfugié dans le poulailler et y avait passé la nuit. Il était reparti le lendemain matin, les plumes sèches, et complètement regaillardé. Apparemment c'était Li, l'auteur du scandale.

Adeline se promit d'examiner quelle était la poule qui s'en était laissée conter.

Ses soupçons se portèrent sur une poulette mi-partie blanche, mi-partie cendrée, dont la confusion était extrême. Elle la dénonça à l'indignation des gens de la ferme et leur fit remarquer — ce qu'ils constatèrent — la colère du coq. Il tou...

centimètres et il invite toutes les dames à venir l'essayer dans ses bureaux. Jusqu'à présent, aucune des nombreuses Cendrillons américaines qui se sont présentées, n'a pu chauffer la pantoufle.

S'il s'en trouve une, son nom sera inscrit au-dessus de la minuscule chaussure qui figurerà à l'Exposition de Chicago.

Nous serions curieux de savoir si parmi nos mignonne saint-Pierraises il y en a beaucoup qui pourraient gagner le prix.

Après avoir trouvé le plus petit pied, il faut faire mieux, cette fois. Il se fait fort de trouver la femme la mieux faite de l'ancien monde et du nouveau. Il ne suffit pas d'avoir un joli visage et de beaux yeux; il faut des formes harmonieuses. Aussi, chacune des concurrentes devra-t-elle joindre à sa photographie les mesures suivantes, destinées, non point, comme on le penserait, à une costumière, mais bien à un sculpteur, président du jury :

1. La hauteur totale du corps sans chausures.

2. La mesure à partir du sommet de la tête jusqu'à la hauteur des épaules, perpendiculairement.

3. La mesure à partir du sommet de la tête jusqu'à une ligne juste au-dessous du buste.

4. La hauteur du genou à partir du sol.

5. La hauteur des hanches à partir du sol.

6. La longueur de la tête perpendiculairement.

7. La largeur des épaules.

8. La hauteur de la ceinture à partir du sol.

9. La hauteur des chevilles jusqu'au sol.

10. La mesure à partir de l'extrémité du plus long doigt d'une main jusqu'à la même extrémité de l'autre main, les bras tendus horizontalement.

11. La mesure d'un coude à l'autre, les bras tendus.

12. La largeur des hanches.

13. La mesure d'un poignet à l'autre, les bras tendus.

14. La circonference du cou.

15. Celle des épaules.

16. Celle du buste.

17. Le tour de taille.

18. La circonference des hanches.

19. Celle de la cuisse.

20. Celle du mollet.

21. La circonference du bras dans la partie la plus grosse au dessus du coude.

22. Celle du bras dans la partie la plus grosse au dessous du coude.

Si le cœur vous en dit, chères concitoyennes...

Vendredi et samedi derniers ont eu lieu les examens pour le certificat d'études.

L'école communale des frères de Saint-Pierre, a présenté 8 candidats et celle de l'île aux Chiens, 2.

L'école communale des filles de Saint-Pierre a présenté 7 élèves.

Le maximum des points était 80 pour les garçons et 90 pour les filles.

Les deux premiers reçus sont les jeunes Bourguenolles et James de l'île aux Chiens le premier avec 67 points et le second 52.

Viennent ensuite Berbet de St-Pierre avec 49 points et Lévéque du même lieu avec 46 points. Ces deux élèves sont les seules qui aient été reçus sur 8 candidats.

Quant aux filles une seule a été reçue, avec 52 points, c'est Mme Leblanc.

Le résultat de l'enseignement congréganiste est donc celui-ci : sur 15 élèves présentés 12 ont été refusés.

Après cela on peut bien dire qu'il est heureux pour les parents que madame Audigay ait ouvert, au collège, une classe enfantine dont nous avons fait valoir tous les avantages dans un précédent numéro.

Sans doute de crainte de fournir des arguments en faveur de la suppression du cours supérieur, l'école communale des frères n'a présenté aucun élève de ce cours. On y forme peut-être des enfants de cœur, mais les matières qu'on leur enseigne à ce sujet ne sont pas comprises dans le programme des examens.

Tout cela ne fait rien, on en trouvera encore qui critiqueront l'enseignement laïque !

Vendredi dernier, à 1 heure on apercevait une épaisse fumée, au dessus de l'île aux Chiens, et bientôt le clairon de Saint-Pierre donnait l'alarme. Le feu était chez nos voisins dans l'établissement de M. Delacourt.

Immédiatement l'Emilie C. recevait à

son bord Monsieur le Gouverneur et son secrétaire, Monsieur le Procureur de la République et M. le capitaine de port, et remorquait un doris chargé d'une pompe et de quelques pompiers.

L'Emilie C. partait à toute vitesse à l'île aux Chiens.

Le canot de la douane dans lequel nous prenions passage, grâce à la complaisance habituelle de son chef, suivait de près l'Emilie C. et conduisant MM. Lecomte et Ferry.

Venaient ensuite le capitaine des pompiers M. Boutillier avec une seconde pompe et plusieurs hommes.

Le feu avait pris vers midi, par suite, croit-on du mauvais état d'une cheminée.

De suite l'amiral Sallandrouze de Lamornay arriva heureusement le matin à bord de la Naïade qui mouillait en rade non loin de l'île aux Chiens, donna l'ordre à son piquet d'incendie de se redre sur les lieux du sinistre avec tous les engins nécessaires pour combattre le feu.

Une pompe alimentée par l'eau puisée à la mer en eût bientôt raison.

L'amiral avait tenu à assister avec son officier d'ordonnance aux opérations de sauvetage.

Vers 1 heure 40 les marins étaient maîtres du feu et l'amiral donnait l'ordre de sonner la retraite. Immédiatement on vit ces braves marins sortir de la maison presque en même temps, par toutes les issues, fenêtres, portes, trous percés dans la toiture, etc., descendre avec une agilité remarquable, pieds nus, en tenue de travail.

Cette manœuvre donnait une petite idée de ce que doit être un abordage en guerre avec de tels hommes d'une si admirable intrépidité.

Les dégâts qui sont importants ne sont pourtant rien auprès de ce qui se serait incontestablement produit sans l'arrivée providentielle, le matin, du vaisseau ami-

ses ergots, la crête apoplectique, et criblait la pauvrette, qui baissait la tête, de coups de bec terribles. A coup sûr c'était elle qui avait eu des complaisances coupables pour l'hôte du passage.

La sagacité d'Adeline dans la circonsistance fut portée aux nues. Il n'y avait que ces dames de la Ville pour avoir une jugeote pareille ! A partir de ce jour, Adeline fut regardée par les gens de la ferme comme étant du bâtiment.

XVIII

Les soirées étaient longues à passer. Quelles causeries peut-on bien avoir à Langlade qui n'est relié au reste du monde que par les prospectus reçus franco du Bon Marché et de la Samaritaine ? Il n'y a qu'un seul sujet de conversation, toujours le même : *Les Revenants*. Sur ce chapitre les Langladiers sont inépuisables.

Dans la grande salle de la ferme où on

se réunissait le soir, Albert et Adeline pretaient un oreille attentive aux histoires d'apparitions surnaturelles qu'on débitait devant eux d'un air très convaincu. Un Langladiere, qui avait pour profession de conduire un chariot attelé de bœufs, homme entre deux âges, à la mine fière de capitaine Espagnol, racontait que « pas plus tard qu'avant hier soir, il avait vu des feux follets danser sur la dune, « Les flammes couraient à ras du sol ; « elles incendaient la dune. Il avait été si effrayé qu'il avait piqué ses bœufs « jusqu'au sang en poussant des vocables « extraordinaires pour les exciter mais les « bêtes n'avaient pas voulu avancer. »

Albert se mêla à la conversation.

— Pouquoi aviez-vous si peur ? demanda-t-il. Ces flammes ne brûlent pas.

— Elles ne brûlent pas, interrompit le Langladiere, des flammes qui viennent de l'enfer !

— Non, mon ami, elles brillent mais elles ne brûlent pas, absolument comme ces raies lumineuses que vous voyez sur un mur contre lequel vous avez craqué une allumette. Vous touchez du doigt ces raies phosphoriques, elles sont sans chaleur. Les feux follets ne sont pas autre chose que des phosphorescences qui n'ont aucune action ignifère. Avez-vous entendu parler du général Marbot ?

— Non, répliqua le Langladiere, je ne connais que le général Bourbaki, parce qu'il est né aux environs de Bayonne, comme moi.

— Eh bien ! continua Albert, le général Marbot raconte dans ses mémoires que, pendant la retraite de Russie, alors que son corps d'armée était campé près du Niemen, il vit des feux s'allumer à peu de distance des siens. Il crut d'abord que c'étaient les feux du campement ennemi. Il voulut s'en assurer par lui-même et



ral. Certes la propriété de M. Delacourt et aussi la mairie auraient été réduites en cendres.

Le feu se serait bien vite propagé par ce temps de sécheresse et avec ces toitures en bardage, véritable amadou, qui ne demande qu'une étincelle pour s'enflammer.

Les maisons de l'Île aux Chênes, à l'exception de deux ne sont pas assurées. M. Delacourt aura donc à supporter seul les conséquences du sinistre.

Heureusement sa situation de fortune lui permet de considérer ce malheur comme insignifiant.

Les meubles avaient été sortis de la maison et mis sur les graves par tous les voisins dont nous avons admiré l'empressement à tout reposer en place sitôt le danger conjuré.

Les sentiments de solidarité et de fraternité sont particulièrement développés, nous a-t-on dit dans cette petite île.

Cela fait honneur à tous ses habitants.

Faits divers

Dimanche a eu lieu un pique-nique sur les confins de la route de l'Anse à Pierre. L'amiral Sallandrouze de Lamornaix, M. le commandant Ferrand, M. le commandant Farret, ainsi qu'un grand nombre d'officiers de la *Naiade* étaient joints aux fonctionnaires de la colonie. La petite colonne dont le départ a excité une vive curiosité dans les rues de la ville se composait de trente-sept personnes, M. le gouverneur et madame Feillet en tête.

Cette petite fête champêtre a très bien réussi. Le temps, d'abord incertain, a bien voulu se maintenir, ce qui a permis d'excursionner dans la montagne.

monta à cheval. Il se rendit compte qu'il avait affaire à des feux follets. Il lança son cheval au milieu de la fournaise, et son cheval, rapporte-t-il, n'eut pas un poil de roussi.

— Peut-être bien ces feux follets n'étaient pas les mêmes qu'à Langlade ?

— Absolument les mêmes, et la preuve, c'est qu'il ya des herbes sèches sur la dune, des brindilles de jone, jaunies par le soleil, inflammables comme l'amadou. Y a-t-il jamais eu un incendie allumé par les feux follets ?

— Non, reprit le Langladien un peu ébranlé, mais si les yeux voient mal, les oreilles entendent mal aussi alors ? Si je vous disais que bien des fois, au milieu de la dune, j'ai entendu un bruit de musique venu on ne sait d'où, une musique suave qui m'arrivait d'en haut avec des sons affaiblis mais très clairs. On aurait dit cent triangles d'airain maniés par les

Mardi soir, à 7 heures, grand dîner au gouvernement en l'honneur de l'amiral. Dix huit couverts. Pendant le repas, la musique de la *Naiade* a fait entendre un répertoire varié

Après le dîner, réception qui a duré jusqu'à minuit,

Le *Rigault de Genouilly* est annoncé pour le 18 du courant,

La *Naiade* partira le 8 pour Saint-Jean, mais nous la reverrons dans la deuxième quinzaine d'août. C'est à cette époque que l'amiral passera l'inspection générale,

Bravo Messieurs les artistes de la Société Musicale ! Le concert donné jeudi soir sur le Kiosque était parfait au point de contenter les plus difficiles.

Tout le monde s'y était donné rendez-vous et les applaudissements suivaient presque chaque morceau.

Le Kiosque avait été magnifiquement décoré par M. Gravé qui nous a donné un bel échantillon de son bon goût et de ses aptitudes.

Quand les musiciens ont quitté le Kiosque et joué en partant leur pas redoublé, accompagnés de la foule, on se serait cru en France à la suite de la musique locale rentrant d'un concours avec une nouvelle médaille ou de nouvelles palmes attachées à sa bannière.

Il y avait foule dimanche dernier au concert donné place du gouvernement par la musique de l'amiral Sallandrouze de Lamornaix.

Nous ne reviendrons pas sur les éloges que nous avons faits de cette musique.

Nous nous bornerons à dire que la sérenade sur le Bosphore et la fantaisie sur l'Ombre ont valu des applaudissements mérités à cette phalange d'artistes.

Saints anges du Paradies. Ah ! que c'était beau ! Ça tintait si doux que j'étais plongé dans le ravissement et que j'entonnai comme à la Messe un *Gloria in excelsis Deo*, au milieu des herbes.

Albert se prit à sourire.

— Je nie pas que vous n'ayez entendu un concert donné par la phalange céleste. C'est un plaisir que je vous envie et auquel je m'abonnerais bien volontiers moyennant douze francs par an. Mais ce phénomène, si phénomène il y a, est très explicable. Aujourd'hui, par téléphone, l'oreille perçoit des concerts, des orchestres, qui ont lieu à des distances considérables. Qui nous dit que cette musique aérienne que vous avez entendue, ces symphonies séraphiques qui vous ont jeté dans le ravissement ne provenaient pas d'un orchestre Hongrois jouant à l'exposition de Chicago ? Pour peu qu'il ait de l'électricité dans l'air, les

TRIBUNE POUR TOUS

Monsieur l'Administrateur-Gérant du journal *L'Égalité*,

Remis un peu des violentes et cruelles émotions que j'ai éprouvées par la perte que je viens de faire et les agissements scandaleux du clergé qui a refusé de laisser entrer le corps de mon pauvre petit dans l'église, je vous prie de vouloir bien donner l'hospitalité de vos colonnes à la copie de la pétition que j'ai remise ce jour à M. le gouverneur après l'avoir fait revêtir de 320 signatures de nos concitoyens.

Similaire pétition sera remise à M. le Délégué de la colonie.

Veuillez agréer, M. l'Administrateur-gérant, mes remerciements anticipés,

E. CASAMAYOR.

A M. le Gouverneur des îles St-Pierre-Miquelon

Monsieur le Gouverneur

Les habitants catholiques de St-Pierre ont l'honneur de porter à votre connaissance que depuis la dernière reprise de nos îles par les Français nous avons toujours eu un clergé dévoué, sympathique et bienfaisant soulageant la classe indigente et essayant d'alléger la douleur des familles qui perdaient un des leurs. Nous savions alors que deux prêtres et toujours lorsque les inhumations devaient se faire le dimanche, elles avaient lieu sans observations aucunes après les vêpres, heure à laquelle un grand nombre d'amis rendaient le dernier devoir au défunt.

Il n'en est plus ainsi maintenant, car depuis que M. le curé actuel est chargé du service de l'église (voilà à peu près un an) il a complètement changé nos habitudes et ne veut pas enterrer le dimanche sauf un cas urgent, et dans celui-ci il y

sons voyageant, portés sur l'aile du vent. Il se passe là un phénomène analogue à celui du mirage. Si les couleurs, les paysages peuvent se transposer, pourquoi en serait-il autrement des sons ? L'isthme de Langlade, resserré entre le massifs montagneux de la Grande et de la Petite Miquelon, présente une surface plane où viennent converger tous les bruits. En Afrique, des voyageurs ont rapporté qu'ils avaient, dans les plaines sablonneuses du Sahara, entendu le bruit du tambour, et ce roulement prolongé de la caisse battant la charge effrayait si fort les Arabes qu'ils tombaient à genoux en s'écriant : « Allah ! Allah ! que Dieu nous protège ! La mort et sur nous ! »

(A suivre)

met encore des conditions absurdes, telles que de ne vouloir pas porter la bière à l'église et va de la maison mortuaire au cimetière directement.

Voici ce qui est arrivé le dimanche 25 Juin : l'abbé Folie s'est refusé à porter un cercueil à l'église, alleguant une mesure d'hygiène qui n'a jamais été observée en pareil cas. Un certificat de Monsieur le chef du service de santé, qu'on alla immédiatement chercher mettait à couvert la responsabilité de l'officiant qui avoua alors que cela lui avait été expressément déclaré ce jour là.

Aussi M. le Gouverneur, tous les habitants sont-ils froissés de la façon d'agir du supérieur ecclésiastique en ce qui concerne les inhumations, car pour nous tous catholiques, c'est le dernier devoir et le dernier hommage que nous pouvons rendre à nos défunt.

Si M. Tibéri veut bien être curé de St-Pierre et recevoir les appointments accordés par le gouvernement français, il doit nous servir comme ses prédécesseurs, ou alors, M. le Gouverneur, nous nous adressons à vous, comme chef de la colonie et nous demandons sa mise en disponibilité afin qu'il soit remplacé par un supérieur ecclésiastique qui voudra bien enterrer nos morts selon notre coutume.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'hommage du profond respect.

de vos serviteurs

Signé: 320 signatures.

Le 23 Juin vers 6 heures du soir, une goëlette de pêche, dont le sieur Salac est armateur et patron, traversait la passe à Henry remorquée par un de ses doris. Le vent s'élevait, le patron donna l'ordre aux hommes du doris remorqueur de gagner le bord. A peine étaient ils montés, le chapeau de l'un d'eux fut emporté à la mer par le vent. Un homme de l'équipage sauta dans le doris pour aller recueillir le couvre chef de son camarade.

Pour aller plus vite, il hissa la voile de la fragile embarcation, mais il était à peine à quelques mètres du bâtiment qu'une rafale venant de terre fit chavirer le doris et précipita l'homme à la mer.

Heureusement, son cri de détresse fut entendu et il fut recueilli par ses camarades après être parvenu à grimper sur la sole de son embarcation.

Voilà un chapeau qui aurait pu coûter cher.

Le 23 Juin à 6 heures du matin le nommé Ibart et son avant sortaient de l'anse à Pierre sur son wary pour se rendre sur les fonds de pêche. A peine à un encablage du rivage, le wary qui était à la voile chavirait. Après bien des efforts les deux malheureux réussirent à se cramponner sur la sole de l'embarcation.

Le sieur Ibart a particulièrement souffert dans ce naufrage. Après trois heures d'attente dans cette position, ces malheureux ont été recueillis par un nommé Teletchia Joseph, pêcheur à l'anse à Pierre.

Il était certes temps, car Ibart n'en pouvait plus et, quelques instants plus-tard, ce malheureux eut disparu pour toujours avec son avant.

Nous apprenons la mort de Madame Pinchon, née Reine-Adèle Poirié Vve de l'ancien président du tribunal civil de la colonie.

M. Pinchon est resté parmi nous avec son épouse de 1848 à 1861.

C'était un jurisconsulte distingué. Il a rendu pendant les 18 années de son séjour dans la colonie, notamment dans les affaires maritimes, des jugements qui sont utilement consultés.

Madame Pinchon qui était très bonne et très charitable a laissé d'excellents souvenirs parmi nous.

A quand la lumière électrique dont nous avons parlé plusieurs fois déjà dans nos colonnes.

Il suffirait sans doute d'une lettre aux compagnies qui éclairent Sydney et Boston pour que l'administration municipale reçoive des propositions d'éclairage public qui ne reviendrait pas plus cher que l'éclairage actuel, à la condition bien entendu d'accorder une concession à titre de monopole à la compagnie qui offrirait ses services.

A Paris, les étudiants du quartier latin se sont ameutés contre la police; la cavalerie a dû venir en aide à celle-ci pour rétablir l'ordre.

La question du Siam rend très-tendues les relations entre la France et l'Angleterre.

OBJETS TROUVÉS et déposés au bureau de police.

Par M. X. route de Savoyard, une hache emmanchée.

Par le sieur Suas Auguste, à l'île aux chiens, une vieille montre en argent.

L'Administrateur-Cérant, A. LEMOINE

ANNONCES

AVIS.

Me Pierre Pépin, avocat, informe les intéressés qu'avant son départ de la colonie

Me Behaghel, avocat, lui a laissé procuration de le substituer auprès des clients qui avaient des affaires dans son cabinet, en conséquence ces derniers auront à s'adresser au dit Me Pépin jusqu'au retour de Me Behaghel.

NOTICE.

The undersigned expecting to leave Saint-Pierre in three months begs to inform the public that he is selling all his furniture gree a gree.

Jas. INGRAM,
télégraphe français

AVIS

Le soussigné devant partir de Saint-Pierre dans trois mois informe le public qu'il vendra ses meubles de gré à gré.

Jas. INGRAM
télégraphe français.

M^o Wintrebert, avocat, demande un clerc.

Madame A. J. Hacala, à l'honneur de rappeler aux intéressés que depuis le 10 février dernier elle exploite pour son compte l'ancien commerce de voilerie de P. C. Hacala.

Elle se recommande à l'ancienne clientèle de son prédécesseur qu'elle s'efforcera comme lui de satisfaire dans des conditions de promptitude et de prix déflant toute concurrence.

ENTREPRISE DE TRAVAUX

de
Charpente--Menuiserie et Ebénisterie

Spécialité pour travaux de luxe,

Jean LETOURNEUX a l'honneur d'informer les habitants de la colonie qu'il vient d'ouvrir ses ateliers rue Bœuf.

Il se recommande aux personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance

Saint-Pierre. — Imp. A. LEMOINE.

Service

postal.

De Saint-Pierre-Miquelon en Europe

ST-PIERRE, dimanche

14 mai 1893
28 mai
11 juin
25 juin
9 juillet
23 juillet
6 août
20 août
20 août

Arrivée à PARIS dimanche

28 mai 1893
11 juin
25 juin
9 juillet
23 juillet
6 août
20 août
3 septembre

D'Europe à Saint-Pierre-Miquelon

De PARIS vendredi

9 juin
23 juin
1 juillet
21 juillet
4 août
18 août
1^{er} septembre
15 septembre
15 septembre
29 septembre

Arrivée à ST-PIERRE vendredi

23 juin
7 juillet
21 juillet
4 août
18 août
1^{er} septembre
15 septembre
29 septembre